



Groupement Prévision et Aménagement du Territoire

Compte rendu de visite

Senalia
Presqu'île Elie - Rouen

Page : 1/3

Version 1 : 05/11/19

Compte rendu de la réunion du 05/11/2019

A Rouen

Rédacteur : M. Martin Lambert

1) Personnes présentes :

Monsieur Matthieu Calais	SENALIA
Capitaine Martin Lambert	SDIS76

2) Objectifs de la réunion :

L'objectif de la réunion était de faire un point sur la DECI et la rétention des eaux d'extinctions pour le bâtiment 132 nouvellement acquis par la société SENALIA.

Il s'agit d'un bâtiment de deux cellules de 4000 m² destiné à accueillir du cacao (rubrique 2160) dans une cellule et de la bauxite en big-bag dans la seconde cellule.

3) Description du site et de l'activité :

Senalia est une entreprise de logistique agricole spécialisé dans l'import-export fluvial et ferroviaire de produits agricoles. Le bâtiment 132 nouvellement acquis accueillera du cacao en vrac. Les problématiques de l'exploitant concernant ce bâtiment sont :

Défense extérieurs contre l'incendie :

« Article 14 de l'arrêté du 26 novembre 2012

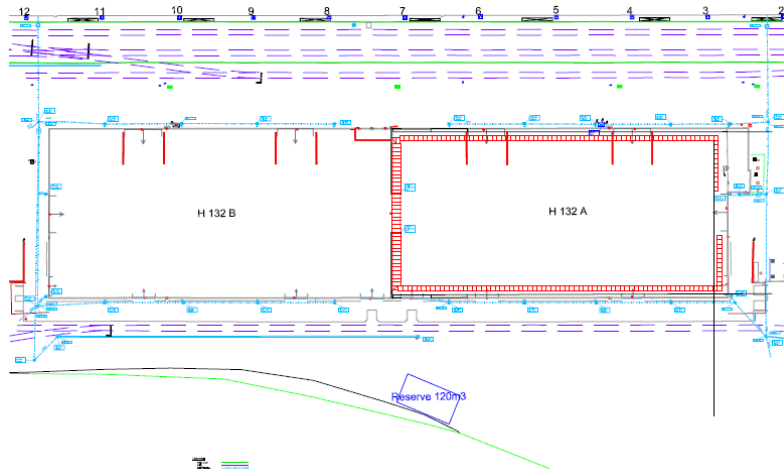
L'installation est dotée de moyens de lutte contre l'incendie appropriés aux risques, notamment :

- d'un moyen permettant d'alerter les services d'incendie et de secours ;*
- d'un ou plusieurs appareils d'incendie (prises d'eau, poteaux par exemple) d'un réseau public ou privé d'un diamètre nominal DN 100 ou DN 150 implantés de telle sorte que tout point de la limite de l'installation se trouve à moins de 100 mètres d'un appareil permettant de fournir un débit minimal de 60 mètres cubes par heure pendant une durée d'au moins deux, trois ou quatre heures suivant que la capacité de stockage du silo où l'incendie a lieu est respectivement inférieure à 30 000 mètres cubes, comprise entre 30 000 et 50 000 mètres cubes, supérieure à 50 000 mètres cubes. Les prises de raccordement sont conformes aux normes en vigueur pour permettre au service d'incendie et de secours de s'alimenter sur ces appareils. Les appareils sont distants entre eux de 150 mètres maximum (les distances sont mesurées par les voies praticables aux engins d'incendie et de secours). A défaut, une réserve d'eau destinée à l'extinction est accessible en toutes circonstances et à une distance de l'installation ayant recueilli l'avis des services départementaux d'incendie et de secours. »*



**Senalia
Presqu'île Elie - Rouen**

Ainsi, il conviendra de prévoir plusieurs points d'eau de telle façon que le bâtiment ne soit jamais à plus de 100m d'un point d'eau. L'exploitant prévoit d'installer une bache souple de 120 m3 au sud du bâtiment :



Il conviendra de prendre attache auprès du GPMR pour étudier la possibilité d'installer des poteaux incendie le long du quai au Nord, ou des aires de mises en aspiration en seine des engins pompes.

Rétention des eaux d'extinction :

Mon service n'est pas compétent dans ce domaine, la règle de calcul pour le dimensionnement des eaux d'extinction est détaillée dans le document technique D9A :

Besoins pour la lutte extérieure		Résultat document D9 : (Besoins x 2 heures au minimum)	
		+	+
Moyens de lutte intérieure contre l'incendie	Sprinklers	volume réserve intégrale de la source principale ou besoins x durée théorique maxi de fonctionnement	
		+	+
	Rideau d'eau	besoins x 90 mn	
		+	+
	RIA	A négliger	0,00
		+	+
	Mousse HF et MF	Débit de solution moussante x temps de noyage (en gal. 15 -25 mn)	
		+	+
	Brouillard d'eau et autres systèmes	Débit x temps de fonctionnement requis	
		+	+
Volumes d'eau liés aux intempéries		10 l/m² de surface de drainage	
		+	+
Présence stock de liquides		20% du volume contenu dans le local contenant le plus grand volume	
		-	-
Volume total de liquide à mettre en rétention			